

Image not found or type unknown



évaluation incorrecte d'un bien

Par **jean Malard**, le **18/08/2016** à **15:24**

Lors de la succession de mes parents, le notaire a estimé un terrain à 7600 euros, alors que le Conservatoire du Littoral de Loire Atlantique consulté, ne l'estime qu'à 1500 euros maxi.

Signature de la succession effectuée le 11 avril 2014.

Merci de votre réponse.

Jean MALARD